

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE TRENTIÈME
SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 29 juin 2006, à 10 h 20

Présidence: M. Ousmane CAMARA (Sénégal)

Le PRÉSIDENT: Je déclare ouverte la 1030^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Nous avons appris dernièrement avec une vive émotion et une profonde tristesse le meurtre horrible de quatre diplomates russes qui avaient été pris en otage en Iraq ce mois-ci. Des actes aussi atroces ne sauraient être justifiés et méritent d'être condamnés avec la dernière énergie. Au nom de la Conférence du désarmement et à titre personnel, j'exprime nos condoléances les plus sincères aux familles en deuil ainsi qu'au Gouvernement et au peuple russes.

Suivant la pratique établie par ceux qui m'ont précédé à la présidence de la Conférence, la présente séance sera consacrée à un débat général sur toutes questions intéressant les travaux de la Conférence du désarmement.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui, S. E. M. Valle Fonrouge, S. E. M. Doru-Romulus Costea et S. E. M^{me} Mary Whelan. Toutefois, avant d'ouvrir le débat général, je voudrais faire quelques observations liminaires, alors que le Sénégal accède à la présidence de la Conférence du désarmement.

Aujourd'hui le Sénégal, par ma modeste personne, assume pour la deuxième fois depuis 1997 la présidence de la Conférence du désarmement. Mon premier propos est d'adresser à cette auguste assemblée l'hommage de mon pays et d'exalter la mission sacrée de la sécurité internationale qui est sa raison d'être.

J'aimerais saisir cette occasion pour saluer les efforts déployés par les quatre Présidents qui m'ont précédé, notamment l'Ambassadeur de Pologne M. Zdzisław Rapacki, inspirateur de l'initiative des six Présidents, afin que la Conférence du désarmement puisse faire un pas en avant dans sa longue quête d'un programme de travail. J'ai trouvé la même volonté de coopérer auprès de tous les collègues qui m'ont apporté conseils et suggestions, à ma demande ou spontanément. Je souhaite leur exprimer ma gratitude, tout comme je remercie le Secrétaire général de la Conférence, M. Sergueï Ordzhonikidze, son adjoint, M. Tim Caughley, et tout le secrétariat pour leur efficiente collaboration dans l'exécution de mes tâches.

En assumant la présidence de la Conférence du désarmement, je me dois tout d'abord de transmettre le message de bonne volonté du Sénégal à toutes les nations représentées ici, ainsi qu'à toutes celles qui en partagent les valeurs. Mon pays poursuit avec détermination, en Afrique et dans le reste du monde, une politique inspirée des idéaux de paix, de solidarité et de coopération mutuellement avantageuse avec ses partenaires. Dans un discours devant la nation, à l'occasion de la nouvelle année, le chef de l'État, S. E. M^e Abdoulaye Wade, interprétant la volonté inébranlable des Sénégalaises et des Sénégalais, renouvelait le même message en ces termes:

«Je ne ménagerai aucun effort pour le renforcement des relations fraternelles et de bon voisinage avec les pays de notre sous-région. Il s'agira en même temps d'intensifier nos efforts d'intégration sous-régionale et régionale et de sauvegarde de la paix par le règlement pacifique des différends et la promotion de la démocratie en Afrique.

(Le Président)

Notre implication dans différentes initiatives de paix sur le continent – y compris par l'envoi de forces d'interposition – traduit notre engagement résolu à œuvrer en faveur de la paix.

La ratification par notre pays du Traité instituant l'Union africaine confirme notre pari optimiste sur l'Afrique – une Afrique stable, forte de ses ressources humaines et de ses immenses richesses naturelles, une Afrique unie dans sa diversité, pour relever avec succès les défis du troisième millénaire.

À l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance accrue de la "Cité des hommes", notre diplomatie restera fermement attachée aux nobles idéaux des Nations Unies, pour le triomphe de la dignité humaine et de la justice, le maintien de la paix et de la sécurité, l'instauration de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande, le sens de la mesure et l'esprit de conciliation entre les peuples et les nations.

Solidarité, sécurité, liberté: tels sont, en effet, les phares qui illuminent notre politique extérieure, dans notre combat pour le développement, afin que le Sénégal reste à jamais triomphant, levant haut sa bannière parmi les nations du monde.»

Ma conviction est qu'une telle profession de foi ne saurait trouver meilleur écho que dans cette enceinte dont la vocation est bien de concrétiser l'aspiration légitime à la sécurité de la communauté internationale en préservant celle-ci des périls qui la menacent aujourd'hui, qu'il s'agisse des risques de prolifération nucléaire ou du terrorisme.

Le Sénégal, militant de l'élimination de toutes les armes de destruction massive, continue de croire à la pertinence de la Conférence du désarmement, instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement, qui revêt une importance toute particulière dans le contexte international actuel et qui a déjà fourni la preuve de son efficacité dans le passé. En raison, précisément, des mutations de l'ordre international et de la lame de fond qui entraîne partout un renouveau n'épargnant pas le système des Nations Unies, la Conférence du désarmement semble être à la croisée des chemins. L'impasse qui l'affecte et à laquelle de brillants esprits en son sein, aujourd'hui comme hier, tentent de remédier, pose un défi à notre imagination et doit interpeller nos consciences à la fois en tant qu'individus et en notre qualité de représentants d'États membres. Loin de verser dans le discours moralisateur qui ne serait pas de mise ici, je reste convaincu que la Conférence du désarmement n'a pas d'autre choix, par raison et par vision, que de s'affirmer comme l'enceinte multilatérale par excellence de négociation dans les différents domaines du désarmement.

Le Sénégal, pays non doté d'armes nucléaires, est partie à tous les traités et conventions élaborés en matière de désarmement, sans oublier le Traité de Pelindaba déclarant l'Afrique zone exempte d'armes nucléaires, actuellement en phase finale interne de ratification, se déclare prêt à soutenir toute initiative visant à renforcer le régime de non-prolifération nucléaire. À cet égard, le Sénégal estime qu'un instrument international juridiquement contraignant relatif à des garanties de sécurité négatives en faveur des États non dotés d'armes nucléaires donnerait un regain d'autorité au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

(Le Président)

Mon pays, qui soutient l'initiative dite des cinq Ambassadeurs, se félicite des fructueux débats thématiques et structurés que la Conférence du désarmement a eus cette année, grâce à la plate-forme des six Présidents, tant sur le désarmement nucléaire que sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Cet exercice a montré son utilité potentielle et a révélé tout le profit pouvant être retiré d'un dialogue approfondi entre les membres et d'un compagnonnage intellectuel entre les experts et les hommes politiques.

Quant à la plate-forme des six Présidents, je pense que cette heureuse initiative, tout en répondant à un souci de continuité et de cohérence dans les activités de la Conférence au cours de l'année 2006, trouve son fondement premier dans le soutien que les membres ont su lui apporter, traduisant ainsi une volonté réelle d'avancer dans la recherche d'un programme de travail et de rétablir la confiance indispensable sans laquelle aucune négociation n'est possible. J'envisage de placer ma présidence dans le même esprit.

Comme vous le savez, sous la présidence du Sénégal, nous allons revenir à deux questions importantes inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, à savoir le point 4, intitulé «Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes», et le point 6, intitulé «Programme global de désarmement». Dans ce cadre, j'ai soumis à votre attention le 21 juin courant un calendrier d'activité prévoyant des séances officielles et informelles, le jeudi 3 août et le mardi 8 août sur le point 4, d'une part, et le jeudi 10 août sur le point 6, d'autre part. J'ai à l'idée de vous encourager à faire venir des experts de vos capitales respectives dans la mesure où vous estimerez leur présence utile; il s'agirait très vraisemblablement d'experts juridiques étant donné la nature plus politique que technique des garanties de sécurité négatives. Mon intention demeure de favoriser l'organisation de débats approfondis, dans le souci d'assurer un équilibre entre les sujets traités par les différentes présidences de la plate-forme des six Présidents. Bien entendu, une place sera faite au débat général, notamment lors de la séance plénière officielle du mardi 15 août. Je reste ouvert à toutes suggestions et me tiens à votre disposition pour toutes consultations bilatérales, en plus des consultations présidentielles hebdomadaires avec les coordonnateurs des groupes régionaux et le Représentant permanent de la Chine.

D'ores et déjà, je vous engage tous à participer activement et d'une manière constructive aux discussions prévues lors de nos séances du mois d'août. Pour une bonne programmation de nos travaux, je vous prierai de vous inscrire à l'avance auprès du secrétariat pour les différents débats.

Pour permettre aux délégations de mieux préparer les prochaines séances, j'ai demandé au secrétariat d'établir deux listes des documents existants sur les garanties de sécurité négatives et sur un programme global de désarmement. Ces listes devraient être disponibles durant la pause estivale.

La trentaine d'États non membres qui demandent chaque année à participer à nos travaux en qualité d'observateurs et le nombre non négligeable de hautes personnalités reçues régulièrement en notre sein témoignent de l'intérêt continu suscité par la Conférence du désarmement. Cet intérêt a culminé avec la récente visite du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan. Sa conclusion retentit encore dans mes oreilles: si elle en

(Le Président)

a la volonté politique, la Conférence du désarmement peut recouvrer son autorité d'antan et obtenir des résultats concrets susceptibles d'infléchir le cours de l'histoire.

Couvrons tous ensemble pour concrétiser ce vœu.

Je donne maintenant la parole à la représentante de la Roumanie, M^{me} Anka Elena Jurcan.

M^{me} JURCAN (Roumanie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je m'exprimerai au nom de l'Ambassadeur Doru-Romulus Costea, qui participe à une autre réunion depuis le début de la matinée.

Alors que vous commencez votre mandat, je tiens à vous féliciter de votre accession à ces importantes fonctions et à vous assurer de l'appui indéfectible de ma délégation dans l'accomplissement de vos tâches. La délégation roumaine est particulièrement reconnaissante de la possibilité que vous nous donnez aujourd'hui d'avoir un débat général, particulièrement du fait que nous concluons ainsi la deuxième partie de la session de 2006 de la Conférence du désarmement. J'aimerais faire quelques brèves observations concernant les événements et les débats qui ont récemment marqué la vie de ce que nous avons pris l'habitude d'appeler le «monde extérieur», et de leur impact inévitable sur les activités de la Conférence du désarmement.

S'exprimant lors d'une conférence sur le désarmement nucléaire tenue à Berlin au début de la semaine, le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique a insisté sur le risque très réel de voir des groupes terroristes recourir à l'arme nucléaire. Selon M. Mohamed ElBaradei, il est à craindre que des groupes infranationaux extrémistes se procurent des armes nucléaires, ce qui serait un véritable cauchemar, puisqu'ils les utiliseraient inmanquablement. Il a également indiqué que, au lendemain des attentats du 11 septembre contre les États-Unis, les extrémistes s'étaient dotés de moyens plus sophistiqués et qu'ils tentaient de mettre la main sur l'arme nucléaire, affirmant avoir constaté l'intérêt de ces groupes pour l'arme nucléaire.

Comme nous l'a indiqué le représentant de la Norvège, 130 représentants de 45 pays ont participé, à Oslo la semaine dernière, au symposium international sur la réduction radicale de l'utilisation d'uranium hautement enrichi dans le cycle du combustible civil, afin de prévenir les risques d'un terrorisme nucléaire, et sur la conversion des réacteurs nucléaires comme élément important d'un désarmement nucléaire.

Nous serions peut-être surpris par la fréquence de telles rencontres internationales consacrées à des thèmes directement ou indirectement liés à des questions à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Il se passe rarement un jour sans qu'il y ait d'informations au sujet du risque actuel de voir des terroristes mettre la main sur des armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires, et les employer.

Dans le même temps, nous devons accorder l'attention requise aux conclusions et recommandations formulées à l'issue de ces rencontres. À ce propos, je pense qu'il serait judicieux de les prendre en considération dans le cadre de nos activités. Certaines délégations ont déjà entrepris de le faire en ce qui concerne les propositions formulées au début du mois

(M^{me} Jurcan, Roumanie)

par la commission sur les armes de destruction massive présidée par M. Hans Blix. Après avoir examiné le rapport avec attention, nous avons constaté que la moitié des 60 recommandations portaient sur la question nucléaire, de la réglementation des armes nucléaires à leur interdiction pure et simple. Là encore, sept recommandations concernent la question des matières fissiles. En particulier, la vingt-sixième recommandation précise que la Conférence du désarmement devrait ouvrir immédiatement et sans conditions préalables des négociations – qui n’ont que trop tardé – sur un traité visant l’arrêt de la production de matières fissiles pour la fabrication d’armes nucléaires. Avant ou, du moins, pendant ces négociations, la Conférence du désarmement devrait créer un groupe d’experts scientifiques chargé d’examiner les aspects techniques du traité. Je pense qu’il est de notre devoir d’exploiter ces idées aussi efficacement que possible. Je suis convaincue qu’une telle ouverture de la Conférence du désarmement aux «réalités du monde» doit faire partie intégrante de la réflexion créatrice dont nos travaux ont tant besoin.

J’aimerais saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général de l’ONU d’avoir pris le temps de s’exprimer devant la Conférence, le 21 juin, démontrant ainsi son véritable attachement et sa volonté d’éclairer cette instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement. Permettez-moi également de vous rappeler que le Secrétaire général a, lui aussi, évoqué le risque de voir des acteurs non étatiques se procurer les moyens de commettre des attentats terroristes à l’arme nucléaire, ainsi que le fait que nous disposons, entre autres propositions, des «éléments d’un instrument novateur sur l’arrêt de la production de matières fissiles à des fins d’armement».

La Roumanie s’est associée aux déclarations faites le 30 mars et le 22 mai derniers par la présidence autrichienne de l’Union européenne, affirmant que cette dernière accordait sans conteste la priorité à la négociation, à la Conférence du désarmement, d’un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d’armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, dans le but de renforcer la non-prolifération et le désarmement nucléaires. Nous appelons une nouvelle fois à l’ouverture immédiate et à la conclusion rapide de négociations sur un traité non discriminatoire et universellement applicable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d’armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans conditions préalables, eu égard au rapport du Coordonnateur spécial et au mandat d’un comité spécial qui y figure.

Si chacun s’accorde à reconnaître que la négociation d’un tel traité ne sera pas chose aisée, compte tenu des multiples divergences de vues qui subsistent sur des questions telles que la portée ou la vérification, nous devons aussi admettre que c’est précisément la raison qui justifie l’ouverture de telles négociations, aucun des problèmes ne pouvant être réglé tant que ce processus ne sera pas engagé.

La délégation roumaine est tout à fait prête à développer son point de vue au cours de négociations sur un tel traité, qui, nous l’espérons, commenceront le plus tôt possible.

Le **PRÉSIDENT**: Je remercie la représentante de la Roumanie de sa déclaration et des paroles aimables qu’elle a adressées à la présidence. Je donne la parole à l’Ambassadrice Mary Whelan.

M^{me} WHELAN (Irlande) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence. Connaissant votre vaste expérience de la diplomatie, je ne doute pas un instant que vous mettez tout en œuvre pour que nous ayons des débats productifs et obtenions des résultats dans les semaines à venir. Qu'il me soit permis de me joindre aux paroles de sympathie que vous avez adressées à la Fédération de Russie à la suite des pertes tragiques en vies humaines qu'elle vient de subir.

J'aimerais aborder aujourd'hui l'une des questions que les six Présidents ont confiées aux Collaborateurs de la présidence, dans le but de faciliter leur travail et la réalisation des objectifs de la Conférence.

Le 1^{er} juin, le Président de la Conférence d'alors a présenté un bilan à mi-parcours des travaux des Collaborateurs de la présidence. Je ne sais comment les Collaborateurs entendent poursuivre leurs travaux, mais, afin de leur faciliter la tâche, ma délégation a décidé d'exposer au cours des semaines à venir son point de vue concernant les questions qui leur ont été confiées. Aujourd'hui, j'aimerais parler de la participation de la société civile aux travaux de la Conférence du désarmement.

Le 1^{er} juin, l'Ambassadeur Loshchinin a donc fait, dans un document officiel, un bilan à mi-parcours des constatations des Collaborateurs de la présidence. Il serait utile que les collaborateurs nous disent comment ils sont arrivés à de telles constatations, particulièrement en ce qui concerne les paragraphes 15, 16 et 17 de ce document.

L'incapacité de la Conférence du désarmement à définir un mode de relations normal avec la société civile constitue depuis longtemps un sujet de préoccupation pour de nombreuses délégations, dont la mienne. S'exprimant devant la Conférence du désarmement le 16 mars 2004, le Ministre irlandais des affaires étrangères a estimé que cette instance devait réfléchir à la pertinence de ses méthodes de travail dans le monde d'aujourd'hui. Il a dit qu'il avait du mal à comprendre comment une instance financée directement par l'ONU et dotée d'un mandat d'une telle importance pour l'humanité pouvait, encore et toujours, priver la société civile de tout rôle significatif dans ses délibérations.

Au mois de mai 2002, déjà, l'Ambassadeur de Sri Lanka de l'époque avait rendu compte des consultations officielles qu'il avait menées sur l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. Il avait alors noté ceci:

Il n'est pas normal que la Conférence du désarmement demeure fermée à la société civile, alors que d'autres instances internationales autorisent les ONG à participer à leurs travaux. La Conférence du désarmement pourrait tenir une ou plusieurs séances plénières lors desquelles les ONG auraient la possibilité d'exprimer leurs points de vue et d'apporter leur contribution à ses travaux. De telles modalités de fonctionnement sont conformes à la pratique suivie lors des réunions des comités préparatoires des conférences d'examen du TNP, aux conférences elles-mêmes et à d'autres conférences internationales intergouvernementales.

L'Ambassadeur de Sri Lanka a noté en outre que la Conférence du désarmement était la seule grande instance de désarmement au sein de laquelle les ONG ne jouaient aucun rôle actif.

(M^{me} Whelan, Irlande)

Au cours de la présidence irlandaise de la Conférence, en mars 2003, nous nous sommes efforcés de réparer cette anomalie. En ma capacité de Présidente, j'ai sollicité et obtenu l'avis du Conseiller juridique de l'ONU concernant la question de la participation de la société civile, et j'ai appris – le secrétariat aura gardé la trace de cette information – que rien dans le Règlement intérieur n'interdisait à la Conférence d'inviter des ONG à ses séances.

J'ai largement consulté les délégations sur ce point, puis j'ai écrit aux coordonnateurs des groupes régionaux en leur exposant les solutions qui pourraient être adoptées pour améliorer le statut des ONG. Les solutions proposées n'étaient pas trop ambitieuses, et elles reposaient sur les consultations intensives que j'avais menées.

Les solutions suivantes ont été proposées: la Conférence pourrait inviter une fois par an les ONG à prendre la parole au cours d'une ou deux séances plénières, ou inviter les ONG à prendre la parole à l'occasion d'une ou deux séances plénières informelles par an, ou encore ménager aux délégations et aux ONG la possibilité de se rencontrer ailleurs que dans le cadre des séances plénières officielles ou informelles.

J'ai proposé que tout nouvel arrangement porte sur une période initiale d'un an, au terme de laquelle il serait examiné.

Aucune de ces modestes solutions n'a recueilli le consensus en 2003, mais le flambeau a été repris par mes successeurs à la présidence, en particulier par Israël et le Kenya. En janvier 2004, la Conférence du désarmement a adopté l'unique décision qui ait été la sienne depuis des années, par laquelle elle retenait la solution consistant à ouvrir une séance informelle par an à la participation des ONG, une fois adopté un programme de travail. Comme vous le savez, cependant, il n'y a toujours pas de programme de travail, même si l'on peut considérer que la Conférence a travaillé plus efficacement en 2006. Nous devrions peut-être donc nous interroger à nouveau sur la façon de donner concrètement effet à la décision que nous avons adoptée.

Que pouvons-nous faire pour que la Conférence du désarmement avance sur ce point? En février et mars derniers, de très nombreuses délégations – en fait, je crois, la majorité d'entre elles – ont abordé la question du renforcement de la participation des ONG aux travaux de la Conférence. Plus récemment, nous avons pu observer que la communauté des ONG était disposée à exploiter un élément de la décision de 2004 en distribuant à l'extérieur de la salle des publications concernant les travaux de la Conférence.

Ma délégation pense que, grâce à l'action des Collaborateurs de la présidence, nous assisterons en 2006 à des progrès encourageants en la matière. L'objectif de mon intervention est d'inviter les Collaborateurs de la présidence à concevoir de façon plus dynamique la mission qui leur a été confiée à cet égard. Ma délégation serait heureuse de les rencontrer afin de voir comment procéder et de participer aux consultations qu'ils ont l'intention de consacrer à la question.

Le **PRÉSIDENT**: Je remercie la représentante de l'Irlande de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine, M. Marcelo Valle Fonrouge.

M. VALLE FONROUGE (Argentine) (traduit de l'espagnol): Monsieur le Président, ma délégation vous félicite de votre accession à la présidence de cette instance et vous assure de son appui alors que vous dirigez nos travaux.

Qu'il me soit permis de faire quelques observations préliminaires au sujet des garanties de sécurité négatives, avant le débat structuré que nous devons tenir le 3 août prochain concernant la portée et le contenu de ce point 4 de notre ordre du jour.

Je dirai tout d'abord que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou un protocole annexé audit traité serait, en ce qui nous concerne, le meilleur des cadres de négociation d'un instrument multilatéral juridiquement contraignant sur des garanties de sécurité négatives, étant entendu que les cinq puissances nucléaires devront respecter intégralement et effectivement toutes mesures et tous arrangements ainsi pris, en application des dispositions du Traité sur la non-prolifération, qui est une pierre angulaire du régime de non-prolifération.

Notre délégation ne voit aucune objection à ce que l'examen de la question des garanties de sécurité négatives soit inscrit au programme de travail de la Conférence.

L'Argentine s'est félicitée de la position commune adoptée par le Conseil de l'Union européenne, notamment au vu du fait que deux États dotés d'armes nucléaires sont membres de l'Union. L'Union européenne a invité les États dotés d'armes nucléaires à réaffirmer les garanties de sécurité existantes notées par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies dans la résolution 984 (1995) et à signer et ratifier les protocoles pertinents concernant les zones exemptes d'armes nucléaires, en reconnaissant que ces zones jouissaient de garanties de sécurité sous forme de traités.

Sans vouloir s'étendre, notre délégation ne peut laisser passer cette occasion sans rappeler aux puissances nucléaires l'appel au retrait ou à la révision des déclarations qu'elles ont faites au moment de leur adhésion aux deux protocoles additionnels au Traité de Tlatelolco qui porte création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Amérique latine.

Il faut exclure totalement l'idée d'une riposte par des moyens nucléaires à une attaque aux armes classiques sous couvert de légitime défense. Insister sur des théories qui sont contraires à la raison et au droit ne sert qu'à défendre les positions de ceux qui, au grand jour ou clandestinement, encouragent la prolifération nucléaire. C'est pourquoi, à l'ONU, l'Argentine a instamment demandé aux États dotés d'armes nucléaires de donner par des moyens plus efficaces aux États dépourvus de telles armes l'assurance que jamais ils n'emploieraient ni ne menaceraient d'employer d'armes nucléaires contre eux.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le représentant de l'Argentine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. La liste des orateurs pour aujourd'hui est épuisée. La délégation de la Fédération de Russie demande la parole. Je la lui donne.

M. VASILIEV (Fédération de Russie) (traduit du russe): Monsieur le Président, je tiens à saluer votre accession à ces hautes fonctions, à vous souhaiter le plein succès et à vous assurer de l'appui et de la coopération sans réserve de la délégation russe.

(M. Vasiliev, Fédération de Russie)

D'emblée, je tiens à vous remercier, ainsi que toutes les délégations, pour vos témoignages de sympathie à la suite du décès de membres du personnel de l'Ambassade de Russie en Iraq victimes du terrorisme. Nous transmettrons vos messages aux familles des victimes et au Gouvernement russe. Le communiqué officiel publié par le Ministère russe des affaires étrangères après cette tragédie contenait, en particulier, le passage suivant:

L'irréparable s'est produit, en dépit de toutes les mesures prises pour obtenir la libération de nos ressortissants. Quels que soient leurs slogans et leurs motifs religieux, les terroristes ne sont que des monstres qui n'ont ni honneur, ni conscience, ni foi. Nous exigeons des dirigeants iraqiens et du haut commandement des forces multinationales qu'ils fassent le maximum pour qu'aucune des personnes impliquées dans l'assassinat de nos ressortissants n'échappe au juste châtiment qu'elles méritent. Il incombe, en effet, aux forces de la coalition d'assurer la sécurité en Iraq, y compris la protection des missions diplomatiques étrangères et de leur personnel. Nous avons insisté plusieurs fois auprès du commandement du contingent militaire étranger pour qu'il prenne toutes les mesures nécessaires. En ces heures pénibles, nous devons reconnaître que l'Iraq est devenu le théâtre d'actes terroristes dont souffrent non seulement des représentants étrangers, mais aussi et surtout des civils iraqiens innocents. Pour prévenir de nouvelles tragédies et permettre à l'Iraq de retrouver la stabilité et la sécurité, il est primordial de parvenir à l'harmonie et à l'unité de tous les Iraquiens, quelle que soit leur origine ethnique ou religieuse. Il faut également mettre en place une véritable assistance internationale collective afin de faciliter le processus politique en Iraq. Jusqu'à présent, les projets de règlement politique conçus de façon unilatérale n'ont donné aucun résultat. Au contraire, la situation dans le pays ne cesse de se détériorer, aggravant du même coup les menaces qui pèsent sur des innocents.

J'ajouterai que, récemment, nous avons beaucoup entendu parler ici même de la nécessité d'empêcher les terroristes de se procurer des armes de destruction massive, des systèmes portables de défense antiaérienne et d'autres types d'armes. C'est en effet une question importante, mais il est tout aussi important, sinon plus encore, d'éliminer les causes profondes du phénomène du terrorisme lui-même et de sa répétition.

Je saisis cette occasion pour appeler une nouvelle fois l'attention des délégations sur un autre point. Au cours de la semaine que la Conférence du désarmement a consacré récemment à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, beaucoup de délégations ont manifesté leur soutien aux efforts que nous menons pour actualiser notre position et notre démarche concernant les possibles mesures de transparence et de confiance concernant les activités dans ce milieu.

Le temps passe très vite. Les travaux de la Première Commission à la soixante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies sont sur le point de commencer. Dans sa résolution 60/66, intitulée «Mesures propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance dans les activités spatiales», l'Assemblée générale a invité tous les États Membres à faire connaître au Secrétaire général, avant sa soixante et unième session, leur avis sur l'opportunité d'élaborer de nouvelles mesures internationales propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance dans l'espace, afin de maintenir la paix et la sécurité

(M. Vasiliev, Fédération de Russie)

dans le monde et de promouvoir la coopération internationale et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Puisque les travaux de la Conférence sont sur le point d'être suspendus, nous aimerions rappeler aux délégations cette demande qui figure dans la résolution 60/66, et les inviter à faire tenir, si elles le souhaitent, les informations requises au Secrétaire général en temps voulu.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le représentant de la Fédération de Russie, M. Anton Vasiliev, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je souhaite maintenant donner la parole au Secrétaire général de la Conférence.

M. ORDZHONIKIDZE (Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) (traduit de l'anglais): Nous venons d'entendre des idées fort intéressantes et détaillées sur la question de la participation des ONG aux travaux de la Conférence, qui ont été exprimées par l'Ambassadrice d'Irlande. Je crois que nous avons tous été attentifs à ce qu'elle nous a dit, à savoir qu'il existe un fossé considérable entre notre instance et bien d'autres organes de l'ONU, voire d'autres organisations internationales. Il existe un fossé considérable entre nos instances et les organisations internationales en général, qui prennent de plus en plus largement en compte les points de vue de la société civile. Compte tenu de l'intérêt et du caractère systématique de cet exposé, j'aimerais demander à l'Ambassadrice d'Irlande de faire distribuer le texte de son intervention, afin que nous puissions en apprendre davantage sur son point de vue. J'espère que la Conférence commencera à réfléchir sérieusement à cette question.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le Secrétaire général de la Conférence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de Nouvelle-Zélande, M. Don Mackay.

M. MACKAY (Nouvelle-Zélande) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, qu'il me soit permis de m'associer à tous ceux qui vous ont félicité de votre accession à ces fonctions. Nous sommes convaincus que, sous votre direction, nous accomplirons un travail utile.

J'aimerais brièvement dire que j'appuie très chaleureusement la proposition du Secrétaire général de la Conférence concernant la distribution du texte de l'intervention que vient de faire notre distinguée collègue irlandaise. Évidemment, la question qu'elle a abordée n'est pas nouvelle. Il y a longtemps que la Conférence en est saisie, et il est important, selon nous, que celle-ci adopte des méthodes analogues à celles d'autres instances. Il est très largement reconnu, je crois, que dans d'autres contextes la société civile peut apporter un concours important au travail des instances. Nous serions très heureux de pouvoir étudier l'intervention de notre collègue irlandaise et, de fait, d'approfondir l'examen de cette question à la Conférence. Nous sommes très favorables à de nouveaux échanges de vues sur ce point, et si certains collègues ont des doutes quant à la participation de la société civile aux travaux de la Conférence, il serait très utile d'avoir un débat franc pour mieux comprendre comment répondre à ces préoccupations spécifiques tout en favorisant un apport accru de la part de la société civile.

Je pense donc, en résumé, que cette discussion pourrait être fort utile à la Conférence et que nous ne devrions pas perdre de vue la question pendant la partie de la session que vous présidez.

Le PRÉSIDENT: Je remercie l'Ambassadeur de Nouvelle-Zélande pour sa déclaration et ses paroles aimables à l'endroit de la présidence. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Cela ne semble pas être le cas.

La question considérée a fait l'objet d'un rapport des Collaborateurs de la présidence à la Conférence. Je pense que la Conférence a toute latitude pour en débattre selon des modalités dont elle pourrait décider quand elle jugera nécessaire de le faire. Je voudrais donc engager les Collaborateurs de la présidence, avec l'accord de la Conférence, à poursuivre les consultations avec les groupes régionaux et peut-être d'en rendre compte à la présidence, qui pourra voir selon quelles modalités la Conférence pourrait envisager de se pencher sur cette question. L'Ambassadeur de France a la parole.

M. RIVASSEAU (France): Monsieur le Président, nous sommes dans un moment qui est particulièrement précieux pour ma délégation, qui est de vous voir à la présidence. Je voudrais vous féliciter de tout cœur de cette accession et vous assurer de la coopération de ma délégation.

Un des acquis de cette année, c'est que nous travaillons de manière interactive, alors, dans cet esprit, je vais réagir de manière interactive aux deux interventions que j'ai écoutées avec beaucoup d'attention, celle de ma collègue irlandaise et celle de mon collègue néo-zélandais.

Un des progrès de la Conférence cette année est précisément que nous avons su dépasser les débats récurrents de pure procédure dans lesquels cette conférence s'enlise depuis huit ans et aborder la substance. C'est dans cet esprit que nous devons continuer. Les Collaborateurs de la présidence ont reçu un mandat qui couvre un ensemble de sujets. Cette question en est un des aspects, peut-être pas le plus important puisque, comme l'a rappelé l'Ambassadrice d'Irlande, nous avons déjà une décision, et avant de songer à de nouvelles évolutions nous devrions commencer par le début, c'est-à-dire par examiner comment mettre en œuvre la décision adoptée. Cette décision prévoit un certain nombre de choses dès l'instant où il y a un programme de travail.

On nous dit qu'il n'y a pas de programme de travail. Quand je lis le Règlement intérieur, quand je consulte mes collègues, je découvre que cet argument n'est pas nécessairement certain. Nous avons un programme d'activité et le Règlement intérieur de la Conférence du désarmement ne prévoit pas nécessairement qu'un programme de travail entraîne la création d'organes subsidiaires. Selon les règles de la Conférence, le programme de travail peut notamment prévoir la création d'organes subsidiaires. Donc si nous étions d'accord – peut-être l'an prochain, peut-être cette année, que sais-je – que, quoique décevant, quoique ne correspondant pas à ce que nous souhaitons, un programme d'activité signifie un programme de travail – si nous revoyons la pratique de la Conférence du désarmement au début de son existence dans les années 80, c'est bien de cela qu'il s'agissait –, si nous nous entendions sur le fait que la Conférence a un programme de travail, à ce moment-là l'apport des ONG trouverait une solution toute naturelle puisque nous aurions une décision qu'il suffirait à ce moment-là d'appliquer.

La conclusion que je tire de tout cela, c'est que nous ne devons pas nous laisser trop distraire par des querelles de procédure qui nous ramèneraient dans les vieux sillons que nous explorons depuis huit ans et probablement vers les mêmes impasses que nous connaissons tous bien. Essayons de nous tourner vers l'avenir en étant imaginatifs et créatifs. C'est ce à quoi nous a invités le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Je pense que nous devons maintenant, sous votre direction et grâce à la plate-forme des six Présidents que vous avez mise sur pied, réfléchir à la leçon à en tirer pour l'an prochain. C'est sur cette base qu'à mon sens nous pouvons espérer faire le plus de progrès.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le représentant de la France pour sa déclaration et pour les paroles aimables à l'endroit de la présidence. Je reconnais la délégation irlandaise. Vous avez la parole, Madame.

M^{me} WHELAN (Irlande) (traduit de l'anglais): En réponse à la demande du Secrétaire général de la Conférence, je vous informe que je n'ai aucune objection à ce que le texte de mon intervention soit distribué. J'espère que vous me pardonneriez les fautes de frappe. Je m'étais demandé s'il valait mieux lire cette intervention aujourd'hui ou attendre qu'elle soit mise au propre, en août, et j'ai finalement décidé de la lire aujourd'hui. Je vous prie donc de m'excuser.

Pour ce qui est des motifs de mon intervention, je voulais faire en sorte que les Collaborateurs de la présidence – remarquable innovation de la Conférence cette année – connaissent les points de vue des délégations intéressées concernant les questions à eux confiées, car l'idée n'était pas, je crois, de n'en rien faire, mais plutôt de mener un effort réel pour comprendre comment avancer. Nous voulions donc contribuer à cette réflexion, et, dans un souci de transparence, dire lors de nos consultations avec les Collaborateurs de la présidence exactement la même chose que ce que nous dirions ici en séance plénière.

J'avoue que je ne suis pas entièrement d'accord avec l'Ambassadeur Rivasseau pour dire qu'il s'agit d'une question de pure procédure. Ma délégation est d'avis que cette question concerne l'ensemble des instances multilatérales. Il s'agit en fait du problème de la démocratisation du processus décisionnel du système des Nations Unies ou des instances qu'il finance. Comme pour le nouveau Conseil des droits de l'homme, nous pensons qu'il est primordial que la voix de la société civile soit entendue, et nous en pensons autant dans le cas des instances spécialisées dans la lutte contre le VIH/sida, dans le développement et dans les questions de sécurité. Cette question n'a donc rien d'une question de procédure à nos yeux.

Il y a en revanche un point sur lequel je suis entièrement d'accord avec la France, et c'est que cette année, nous travaillons – je ne sais pas si nous devons parler de programme de travail, de calendrier d'activité ou d'autre chose encore – mais ce que nous faisons s'apparente véritablement à du travail. Nous abordons tous les points de notre ordre du jour.

La société civile a, en réalité, bel et bien participé à nos débats informels, car j'ai noté que bon nombre d'experts présents, par exemple, au débat sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, faisaient partie des délégations en tant que représentants de ce qu'on considère généralement comme la société civile. Dans leurs avis d'experts, je remarque aussi la même chose concernant d'autres activités qui se sont déroulées ici cette année. Comme l'Ambassadeur Rivasseau, j'estime par conséquent – et c'est aussi ce que j'ai tenté de dire dans mon intervention – que nous devrions probablement revenir à notre décision de 2004 et nous poser la question de savoir si, cette année, alors que nous travaillons à ce qui, aux dires de l'Ambassadeur Rivasseau, s'apparente à un programme de travail, nous ne pourrions donner effet, de bonne foi, à cet aspect de la décision de 2004 et inviter les représentants de la société civile à prendre la parole au cours d'une séance. Je ne pense pas que le ciel nous tomberait sur la tête si une telle chose devait se produire. Ou peut-être faudrait-il reporter cet examen à l'année prochaine? Quoi qu'il en soit, nous devons avoir un débat à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Je remercie la représentante de l'Irlande. Je donne la parole au représentant de l'Italie, M. De Benedictis.

M. DE BENEDICTIS (Italie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je vous félicite de votre accession à la présidence. Je veux simplement répéter ce que l'Ambassadeur Trezza a dit lors d'une précédente séance concernant le rôle des Collaborateurs de la présidence. Nous sommes prêts à consulter les délégations intéressées, particulièrement sur la question de l'ordre du jour, qui est la tâche spécifique qui lui a été confiée.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le représentant de l'Italie des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Cela ne semble pas être le cas.

Avant de lever la présente séance, qui est la dernière séance plénière de la deuxième partie de la session de 2006 de la Conférence, j'aimerais engager toutes les délégations à tirer tout le parti possible de la pause de l'été qui commence aujourd'hui pour réfléchir aux résultats des travaux accomplis par la Conférence à ce jour. Lorsque nous reprendrons nos travaux à la fin du mois de juillet nous aborderons la dernière de ce qu'il est convenu d'appeler les quatre questions fondamentales ainsi que les points restants de l'ordre du jour. Je suis sûr qu'à l'issue de ces travaux nous aurons une idée assez exacte de l'état de l'examen de toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence ainsi que des autres questions abordées au cours de la session.

En outre, je vous encourage à réfléchir au produit final de la session, qui est le rapport de la Conférence à l'Assemblée générale des Nations Unies, et en particulier aux conclusions qui se dégagent de la présente session et aux recommandations qui pourraient être faites pour 2007.

La prochaine séance plénière de la Conférence se tiendra le jeudi 3 août 2006 à 10 heures, dans cette salle. Selon notre calendrier, nous engagerons à cette séance un débat structuré centré sur le point 4 de l'ordre du jour, intitulé «Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes». Les délégations sont invitées en particulier à se pencher sur la nature et la portée de ce point de l'ordre du jour. Au besoin, cette séance sera suivie d'une autre plénière l'après-midi.

La séance est levée à 11 h 10.
